

La Tourbière ,Grand Etang, Pierre Genoï, Robert Bled, Ste Marguerite et la Vieille Somme

Règlement commun 2012

- Pêche tous poissons
- 2 cannes pour le carnassiers, 1 canne Ste Marguerite
- Pêche aux leurres du 1er novembre à la fermeture du brochet et du sandre (dernier dimanche de janvier)
- Barque autorisée dans étangs ouverts, baignade et feux au sol interdits, barbecues sur pieds autorisés.
- Les animaux domestiques sont tenus en laisse.

Particularités

La Tourbière : Chasse à la hutte : pêche autorisée de 9 h à 17 h du 1er novembre 2012 à fin février 2013.

Grand Etang : Pêche de la carpe de nuit en NO KILL avec supplément « Alevinage carpes » et réservation au minimum 48 h à l'avance (tél : 06 27 03 71 00). Fermée du 1/11 à fin février 2013.. Voir **règlement particulier** sur tableau d'informations.

Robert Bled (carpodrome) : Ouvert tous les jours

Tous modes de pêche aux carnassiers interdits, barque interdite, voir **règlement particulier** sur tableau d'informations. Chasse à la hutte : pêche autorisée de 9 h à 17 h du 1er novembre 2012 à fin février 2013.

Pierre Genoï : Ponton handi-pêche. Chasse à la hutte : pêche autorisée de 9 h à 17 h du 1er novembre 2012 à fin février 2013..

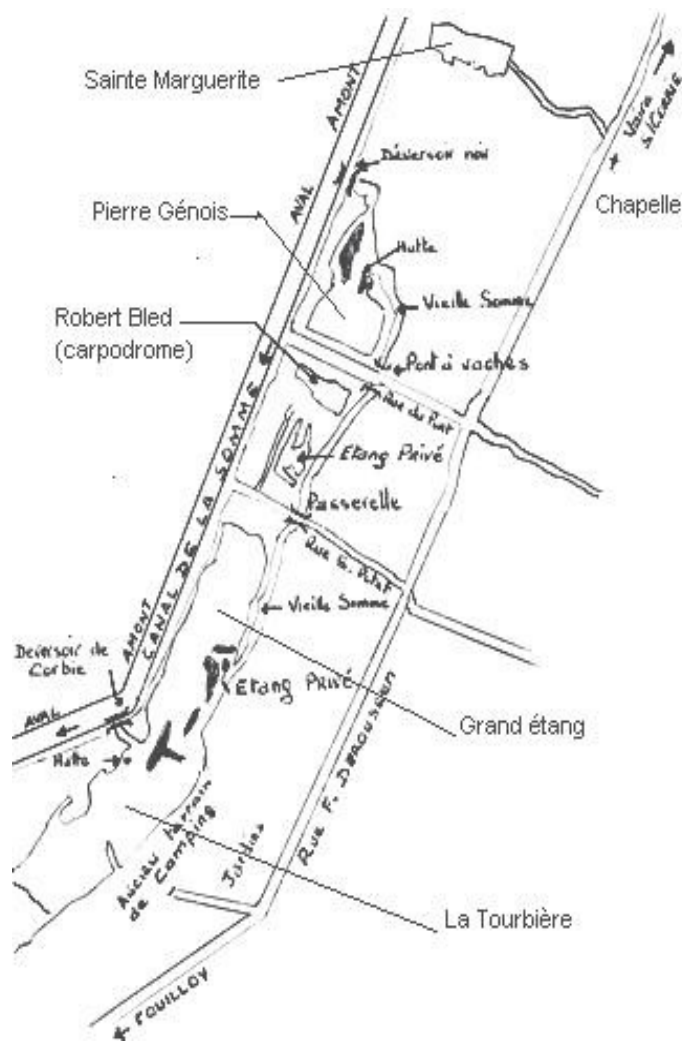
Sainte Marguerite : Pêche du brochet au vif et aux leurres en No kill pendant la période d'ouverture. Possibilité de prendre les brochets de 70 cm et plus. Voir **règlement particulier** sur tableau d'informations. Barque interdite. **Étang non réciproci-taire** depuis le 1er janvier 2012.

Vieille Somme : Côté étang P. Genoï, Chasse à la hutte : pêche autorisée de 9 h à 17 h du 1er novembre 2012 à fin février 2013.

Rappel

ASSUREZ-VOUS des règlements particuliers (carpes de nuit, carpodrome, Ste Marguerite,, A tout moment, des données complémentaires (résultats, concours, fermeture d'étang, nettoyage, etc...) peuvent être portées à votre connaissance sur les tableaux d'informations ou sur le site internet : www.hameletpecheurs.com

CONCOURS ANNUEL DU PLUS GROS BROCHET
(ouvert aux sociétaires détenteurs de cartes annuelles)
Voir règlement sur les tableaux d'informations



2012

Association Agréée
de Pêche et de la
Protection du Milieu
Aquatique



Association fondée le 20 décembre 1942

70 ans d'existence

Siège Social : Mairie d'Hamelet

AAPPMA **réciproci-taire** Somme
(sauf Pêche carpe de nuit, Étangs
Robert Bled et Sainte Marguerite)

Lieux de Pêche (2ème catégorie)

- 1 km de rivière Somme (rive droite) domaine réservé à l'A.A.P.P.M.A
- Étang de la Tourbière (**Réciproci-taire**)
- Grand étang (**Réciproci-taire**)
- Étang Robert Bled (Carpodrome)
- Étang Pierre Genoï (**Réciproci-taire**)
- Étang Sainte Marguerite en No Kill
- Canal de la Somme (domaine public)

Pêche- Loisirs
27 rue Jules Lardière
80800 Corbie
tél : 03 22 96 85 26

TARIFS 2012

Carte « Majeur » (+18 ans)	69 €
Carte découverte « Femme » (1 ligne)	30 €
Carte « Mineure » (Enfant +12 et -18 ans)	22 €
Carte découverte « Enfant » (-12 ans)	6 €
Carte « Vacances » (07 jrs consécutifs)	30 €
Carte « Vacances » (07 jrs consécutifs et pêcheur ayant déjà payé la cotisation « CPMA »)	18 €
Carte « AAPPMA » (posséder une carte)	20 €
Carte « JOURNALIERE »	10 €
Carte « Permission Journalière »	5 €
Supplément « Pêche en barque »	8 €
Supplément « Alevinage Carpes » (pêcheurs de carpe la nuit)	15 €
RECIPROSOM	25 €
U.R.NE.	25 €

RECIPROSOM : Ce timbre vous donne le droit de pêcher actuellement sur certains lots signalés de 18 AAPPMA . Se Renseigner auprès des AAPPMA.

U.R.N.E. : Ce timbre vous donne le droit de pêcher actuellement sur certains lots signalés des AAPPMA réciprocitaires de 15 départements (se renseigner avant auprès de chaque Fédération concernée). Concernant la **SOMME** seuls les étangs fédéraux et le domaine public sont mis en réciprocité.

La gratuité de ces 2 réciprocités est offerte aux personnes titulaires d'une carte Mineure, Découverte enfant ou Découverte Femme.

REMPLOISSONNEMENTS PREVUS

TRUITES début avril (pour concours)
Etang Robert Bled

BROCHETONS mai / juin
Tous les étangs, excepté l'étang Robert Bled

CARPES, TANCHES, GARDONS novembre / décembre
Grand étang, Robert Bled, Pierre Génois, Etang Sainte Marguerite

BROCHETS octobre/novembre
Etang Sainte Marguerite

DATES A RETENIR (Prévisions)

ANGUILLES : Pêche autorisée du 15 février au 15 juillet (pêche à la pelote ou vermée interdite).

1er Dimanche de FEVRIER (Salle des Fêtes d'Hamelet)
Assemblée Générale

Dimanche 01 Avril 2012 (Etang Robert Bled)
Concours Pascal Boulay de pêche à la truite

BROCHETS-SANDRES : Pêche autorisée du **1er mai** au dernier dimanche de janvier 2013

Dimanche 03 juin 2012 (Etang Robert Bled, carpodrome)
Concours gros poissons

Samedi 14 Juillet 2012 (Etang Robert Bled)
Concours de pêche au blanc au coup

Dimanche 04 Novembre 2012 (Etang Ste Marguerite)
Concours de pêche aux brochets

REGLEMENT INTERIEUR CHES BROCHETEUX

- **Carpodrome** ouvert tous les jours. 1 canne. Ardillon écrasé obligatoire. Bourriche interdite. Coupes de branches interdites. (règlement sur tableau d'informations)
- **Carpes de nuit** dans le Grand Etang uniquement : renseignements et réservation obligatoire (48 heures à l'avance au 06 27 03 71 00) - règlement particulier fourni au carpiste par le détaillant et présent sur les tableaux d'informations.
- **Pêches au lancer** : cuiller, poisson-nageur, leurre artificiel et poisson mort manié autorisée du 1er novembre au dernier dimanche de Janvier sauf Sainte Marguerite, autorisée du 1er mai jusqu'au dernier dimanche de janvier. Interdite dans le carpodrome.
- **Pêche aux carnassiers** : 2 cannes dans l'étang P. Genois, Grand étang et étang de la Tourbière (tailles : brochet 55 cm et sandre 50 cm), sauf Sainte Marguerite 1 canne et hameçon simple – pas de séton (taille : **brochet 70 cm**). Interdite dans le carpodrome.
- Pêche en barque (moteur électrique ou rames) dans les étangs autorisés.
- N° d'immatriculation et amarrage obligatoires des barques à la passerelle ou au pont à vaches pour les **adhérents** de la société (contact J-Pierre 06 28 36 72 26)

oo0\$0oos

- 1 ligne autorisée dans les 50 m en aval (sens du courant) des déversoirs, 4 lignes en amont.
- La pêche s'exerce de : une 1/2 heure avant le lever du soleil jusqu'à plus d'une 1/2 heure après son coucher.